



La scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire

Méthodologie de l'évaluation et définition d'un plan d'action



La scolarisation des enfants en situation de handicap

La politique du handicap en France a considérablement été rénovée par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des **droits et des chances, la participation et la citoyenneté** des personnes handicapées. Elle vient affirmer le droit à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.

L'agence régionale de santé (ARS) et le Rectorat de Bourgogne se sont saisis de cette importante évolution législative et réglementaire, notamment en inscrivant dans le projet régional de santé (PRS) plusieurs objectifs concernant **la scolarisation des élèves en situation de handicap**.

L'ARS a donc souhaiter faire une évaluation de la mise en œuvre du PRS sur le volet de la scolarisation au travers trois questions évaluatives.



La scolarisation des enfants en situation de handicap

L'ARS a donc souhaiter faire une évaluation de la mise en œuvre du PRS sur le volet de la scolarisation au travers trois questions évaluatives.

Question
N°1

Quelles sont les actions mises en place pour **préparer la première scolarisation** ?
Les actions mises en place pour préparer la première scolarisation permettent-elles d'éviter les points de rupture et de réussir la scolarisation ?

Question
N°2

Le **PIA** porté par l'ESMS et le **PPS** porté par l'équipe de suivi de scolarisation et l'enseignant référent sont-ils complémentaires ?
Assurent-ils la cohérence du parcours scolaire des enfants ?

Question
N°3

Quelle **diversification des modalités de scolarisation** dans chaque département ?
Quels avantages et inconvénients ? Quelles difficultés rencontrées ?



1. Méthodologie de l'évaluation mise en place



Méthodologie mise en place

Phase exploratoire

Phase d'enquête

Phase d'analyse

Analyse
quantitative

Traitement de l'enquête
MEN DEPP
de 2011 à 2014

Exploitation dispositif scolaire et
médico-social

Analyse
documentaire

Analyse bibliographique

16 PPS et PIA étudiés

Enquête Ad hoc

5 **Entretiens** exploratoires à l'enquête
« ESMS »

108 Etablissements et services **enquêtés**

Entretiens

12 Entretiens **institutionnels**, 9 Entretiens **familles**, 3 Entretiens avec des **experts** « extérieurs »,
18 Questionnaires **enseignants référents**

Concertation

8 Rencontres **départementales**, 1 Rencontre **régionale**, 3 Réunions du **comité de pilotage**



Méthodologie mise en place – Phase exploratoire

Phase exploratoire

Objectif : établir les premières hypothèses et adapter la méthodologie d'enquête en fonction des enjeux identifiés

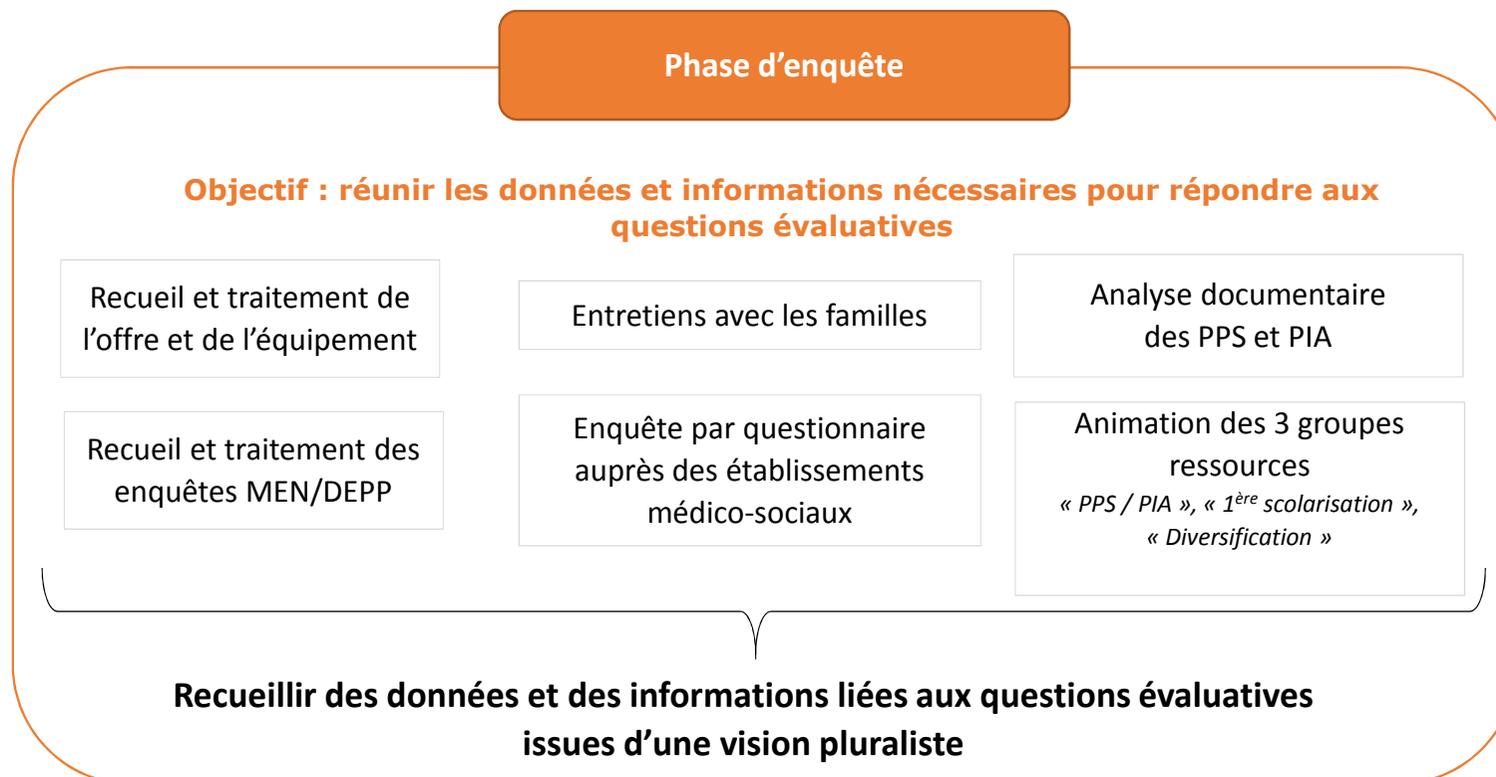
Recherche documentaire

Elaboration de 3 groupes ressources :
« PPS / PIA », « 1^{ère} scolarisation », « Diversification »

Construction des outils méthodologiques en fonction des enjeux identifiés



Méthodologie mise en place – Phase d'enquête





Méthodologie mise en place – Phase d'analyse

Phase d'analyse

**Objectif : présenter les éléments de réponse aux questions évaluatives
et proposer des préconisations en lien avec le comité de pilotage**

Synthétiser et analyser l'ensemble des
données recueillies

Elaboration de préconisations

Validation par le comité de pilotage des conclusions et des préconisations



2. Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action



Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action

Atelier n°1 : Planification et observation : quelles améliorations pour une équité d'accès aux ressources et un pilotage concerté ?

- **Objectif général** : Mettre en place un pilotage conjoint des politiques publiques de scolarisation des enfants en situation de handicap

Atelier n°2 : Orientation et suivi de la scolarisation : comment envisager la continuité des parcours ?

- **Objectif général** : Organiser un soutien à la scolarisation au sens large permettant l'accompagnement des projets de scolarisation de tous les enfants

Atelier n°3 : Pratiques et cultures professionnelles : comment organiser la complémentarité entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé ?

- **Objectif général** : Développer une culture commune sur les besoins et moyens permettant la scolarisation des enfants en situation de handicap